



Tempête

Comment constituer votre dossier sinistre Habitation ?

Vous trouverez dans ce document quelques conseils pour vous organiser et compléter votre dossier.

Vous effectuez votre déclaration en ligne. Pour nous permettre d'évaluer au mieux et au plus vite votre préjudice, vous devez aussi établir un descriptif complet et précis de vos pertes. Conservez le en attendant que le gestionnaire de votre dossier vous contacte.

- Etablissez la liste des biens endommagés.
- **Ne jetez pas les biens endommagés**, conservez les si vous le pouvez.
- Prenez des **photos** des éléments, objets, zones endommagés et/ou irrécupérables (murs, papiers peints, revêtements de sol, meubles, électroménager, vêtements,) et **conservez-les**.
- Collectez les factures d'origine de vos biens.
- Si votre habitation est en grande partie détruite, préparez votre titre de propriété ou le contrat de location.
- Faites établir des devis de réparation ou de remplacement de vos biens endommagés. Si vous réparez vous-même, conservez les factures d'achat de vos fournitures et évaluez votre temps de main d'œuvre.